

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABE SEANCE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente novembre à dix-neuf heures trente-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Delphine BONIFAS, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa HADI LEROY, Monsieur Patrick HASSAIM, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOU, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Franck PIED, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame Isabelle WIRTH

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Sandrine BARTHE donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC
Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI

ABSENTS :

Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Caroline CORTESI, Monsieur Denis MAUREL

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h34.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Delphine BONIFAS désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point mineur à l'ordre du jour :

- Aliénation de la parcelle AI 217

Il soumet cet ajout au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 24 voix POUR dont 05 par procuration l'ajout du point :

- 4B - Aliénation de la parcelle AI 217

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

1. Affaires Générales

A) Décisions du Maire

Décision du Maire prise depuis le Conseil Municipal 28 septembre 2018 :

Décision FIN 2018/57 du 17 septembre 2018

La régie recettes « Documents Administratifs » sera dissoute avec effet au 20 septembre 2018.

Décision FIN 2018/58 du 17 septembre 2018

L'intitulé de la régie « CONCESSIONS CIMETIERES ET COLOMBARIUM » est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} octobre 2018 : « CONCESSIONS CIMETIERES COLOMBARIUMS ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ».

Décision CULT 2018/60 du 1^{er} octobre 2018

Il est passé une convention de mise à disposition de matériel avec le CESCOF à titre gracieux.

Décision CULT 2018/61 du 1^{er} octobre 2018

Il est passé un contrat de cession de spectacle pour l'exposition sur la grande guerre avec la Compagnie de Détour. Le contrat est conclu sur la base de 7256.20€ HT soit 7655.30€ TTC.

Décision SPORT 2018/63 du 10 octobre 2018

Il est passé un avenant à la convention de partenariat signée entre la commune de Villabé et l'association Paris Football Club. Le montant de la convention est fixé à 1600€ maximum.

Décision ST 2018/64 du 10 octobre 2018

Cession d'un véhicule municipal en l'état et sortie du patrimoine communal à M. Hicham AMRANI domicilié au 2 allée du Val luisant 91100 Villabé.

La cession induit la sortie de l'inventaire de ce bien répertorié sous le numéro 00818 imputé lors de l'achat au compte 2182.

Décision ST 2018/65 du 11 octobre 2018

Il est passé un contrat de maintenance avec la société FC2P conclu pour une durée de deux ans à compter du 15 octobre 2018. Le prix des prestations est basé sur un forfait annuel de 1050.00€ HT.

Décision RAM 2018/66 du 15 octobre 2018

Il est passé un contrat de cession de spectacle avec l'association Double Jeu concernant la représentation du spectacle « Roule ma boule » le 6 décembre 2018, à la maison de l'Enfance RAM de Villabé. Le contrat est conclu sur la base de 410€ TTC.

Décision URBA 2018/67 du 15 octobre 2018

Il est passé avec la société REFAC-GPAC, une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ainsi que la mise à jour de la base de données TLPE existantes pour les années 2019 et 2020. La convention est conclue pour une rémunération de 4,5% HT du montant total des émissions de titre de recettes TLPE. Elle prendra effet le 01/01/2019 et se terminera le 31/12/2020.

Décision ST-PM 2018/68 du 18 octobre 2018

Il est passé avec la société DESMAREZ un contrat de maintenance pour les installations PPMS. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018 sur la base de 1150€ HT

Décision CULT 2018/69 du 18 octobre 2018

Il est passé avec l'EURL « La Ferme de Tiligolo », un contrat de cession de spectacle concernant les représentations du mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 novembre 2018, à la médiathèque Alain Ramey. Le contrat est conclu sur la base de 2881,51 € HT, soit 3040 € TTC pour le 6188.

Décision CULT 2018/70 du 18 octobre 2018

Il est passé avec la société Surmesures Productions un contrat de cession de spectacle conclu sur la base de 2474.88€ HT soit 2611€TTC. Ce contrat concerne la représentation « Le bal des coquelicots », le vendredi 23 novembre 2018 à l'Espace Culturel La Villa.

Décision MP 2018/71 du 24 octobre 2018

Il est décidé de retenir la société QUALICONSULT EXPLOITATION pour le marché de vérifications périodiques (lot1 : contrôle des installations électriques, contrôle des installations de gaz, contrôle de secours, vérification des ascenseurs et monte-charges, vérification des échafaudages...). L'accord est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est prévu, un montant minimum annuel de 3000€ HT et maximum 10 000€ HT.

Décision MP 2018/72 du 25 octobre 2018

Il est décidé de retenir la société CERES CONTROL pour le marché de vérifications périodiques (lot2 : vérifications des équipements sportifs et des airs de jeux).

L'accord est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est prévu, un montant minimum annuel de 500€ HT et maximum 3000€ HT.

Décision MP 2018/73 du 25 octobre 2018

Il est décidé de retenir la société SEMCRA pour le marché de travaux pour la mise en place d'un système de chauffage au gaz du CLSH. Le marché est conclu pour un montant de 54 368.90€ HT soit 65 242.68€ TTC.

Décision CULT 2018/74 du 25 octobre 2018

Il est passé avec l'Association « Centenaire de la guerre 1914-1919 », une convention de coproduction proposée par l'Association « Centenaire de la guerre 1914-1919 », concernant l'exposition novembre 1918, retour de l'enfer, installée à partir du 3 novembre, jusqu'au 25 novembre 2018, à l'Espace culturel La Villa. La convention est conclue sur la base de 5000,00 € TTC

Décision MP 2018/75 du 26 octobre 2018

Il est passé avec l'association A.D.P.E.P 91 une convention prévoyant un séjour au centre « ECOLE DES NEIGES » avec 51 élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès de Villabé du 04 au 08 février 2018. La convention est conclue sur la base de 22326.90€ avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Décision JEU 2018/76 du 30 octobre 2018

Il est passé avec l'association EVAD&VOUS une convention de prestation de service pour un séjour concernant un groupe de 40 jeunes et 6 accompagnateurs pour la période du 02/03/2018 au 09/03/2018.

Le montant est de 26400€.

Décision CULT 2018/77 du 05 novembre 2018

Il est passé avec la compagnie Les Fous de Bassan, un contrat de cession le mardi 6 novembre 2018, à l'Espace Culturel La Villa.

Le contrat est conclu sur la base de 2275 € HT, soit 2400 € TTC pour le 6188.

Décision SCO 2018/78 du 12 novembre 2018

Il est passé avec l'association VACANCES ACCUEIL DECOUVERTE Ile de Ré, une convention pour un séjour au centre « VAD Ile de Ré » avec 47 élèves de l'école élémentaire Ariane et 5 accompagnateurs du 15 au 19 avril 2019.

La convention est conclue sur base de 10648.55€.

Décision MP 2018/79 du 12 novembre 2018

Il est passé un avenant au marché d'assurance avec le cabinet BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE pour la période du 27 octobre au 28 novembre 2018 concernant une exposition temporaire « Novembre 1918, retour de l'enfer ».

Le montant de cet avenant est fixé à 275.23€ HT, soit 302.75€ TTC. L'assurance exposition couvre l'ensemble des œuvres exposées pour un montant global de 37 215€.

Décision FIN 2018/80 du 15 novembre 2018

Il est passé avec la société SIMCO un contrat multi-utilisateurs via un accès sécurisé comportant plusieurs modules de prospectives.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de l'émission des codes d'accès par la Société SIMCO sur la base d'un droit d'accès annuel de 2 242,50€ HT et de frais de mise en ligne de 800,00€ HT soit un montant total HT de 3 042,50€ HT

B) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2018

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 24 voix POUR dont 05 procurations – le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2018.

C) Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'installation de Madame Nathalie GOMEZ et de Monsieur Jean-Paul PELESZEK.

D) Avis sur la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2019

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 20 voix POUR dont 03 par procuration – 03 voix CONTRE – 03 voix ABSTENTION dont 02 par procuration - la demande de dérogation dominicale 2019 pour les commerces d'équipements automobiles.

Monsieur SEBASTIAN s'étonne du refrain qui est toujours le même. Il dit que le Code du Travail est détricoté et qu'il n'y a pas d'autre solution pour les employés que d'adopter le volontariat.

Sur la question du travail le dimanche, les salariés sont montrés du doigt par leur hiérarchie s'ils n'acceptent pas.

Le Code du Travail est conservé ainsi et les législateurs ne souhaitent pas le modifier.

Les documents joints montrent un manque d'enthousiasme du personnel.

Il précise que Norauto a d'autres moyens que l'ouverture du weekend pour mettre en avant son efficacité.

Madame LEROY répond que les documents sont extraits du Procès-Verbal de l'Assemblée des syndicats.

E) Transfert de la compétence eaux pluviales urbaines

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations le transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud afin de sécuriser juridiquement cette question.

2. Ressources Humaines

A) Modification du tableau des effectifs

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 22 voix POUR – 04 voix ABSTENTIONS dont 02 par procuration – la fermeture des postes proposée.

Monsieur SEBASTIAN s'étonne du manque d'explication.

Madame MAGGINI ajoute qu'il n'y a pas d'ouverture de poste.

Monsieur ROUZIC explique que les ouvertures de poste ont été faites lors des précédentes séances du conseil.

B) Adhésion du contrat groupe d'assurance statuaire du C.I.G

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 par procurations – les taux et garanties proposées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance groupe statuaire.

C) Complément indemnitaire annuel C.I.A

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations – le complément de la délibération antérieure de 2017 et **INSTITUE** le complément indemnitaire annuel.

3. Service Finances

A) Indemnités de conseil au comptable public 2018

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 17 voix POUR – 03 voix CONTRE – 06 voix ABSTENTION – le versement d'une indemnité à Monsieur Philippe LINQUERCQ du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 d'un montant de 1202.48 €.

B) Ouverture de crédit par anticipation au budget primitif 2019 – section de fonctionnement

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 24 voix POUR – 02 voix ABSTENTION – l'ouverture de crédit par anticipation au BP 2019 pour l'association l'Etoile Sportive de Villabé ainsi que pour le Club d'Automne – soit respectivement les sommes de 10 000€ et de 500€.

Madame WITH précise qu'elle n'est pas contre l'ouverture de crédit par anticipation mais qu'elle est contre certaines subventions.

Monsieur ROUZIC répond que c'est une obligation légale et souligne que les critères d'attribution sont transparents.

Monsieur SEBASTIAN demande quel est le but de cette avance.

Monsieur ROUZIC répond qu'elle sert aux paiements des licences.

Monsieur SEBASTIAN demande combien il y a d'adhérents à l'ESV

Monsieur ROUZIC répond qu'il y a 640 adhérents, environ 40 % de villabéens.

Monsieur DIRAT précise qu'il a prévu un rendez-vous avec les associations qui ont le plus d'adhérents et qui perçoivent les plus grosses subventions.

C) Ouverture de crédit par anticipation au budget primitif 2019 – section de fonctionnement

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations – l'ouverture de crédit afin de faire face aux besoins de trésorerie du CCAS sur le premier trimestre de l'année 2019.

D) Redevances domaniales des logements du domaine public municipal

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations – l'augmentation du taux qui prend en compte l'IRL à 9,36% et

FIXE les montants de l'occupation domaniale de la façon suivante :

- Redevance annuelle 2019 de 946,00 € pour les logements de 87,84M² à 108M².

- Redevance annuelle 2019 de 788,00 € pour les logements de 68,20 M² à 79,13M².

Monsieur SEBASTIAN demande quels étaient les montants des années précédentes.

Monsieur ROUZIC répond que la redevance annuelle 2019 est passée de 855,00€ à 946,00 € pour les logements de 87,84M² à 108M² et pour les logements de 68,20 M² à 79,13M² la redevance annuelle est passée de 713,00€ à 788,00 €

Monsieur SEBASTIAN demande à quoi est due cette augmentation

Monsieur ROUZIC répond que l'augmentation est due aux charges, au gaz et à l'entretien des parties communes.

E) Ouvertures de crédits par anticipation au budget primitif 2019 – section investissement

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 24 voix POUR – 02 voix ABSTENTION – l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au BP 2019 afin de répondre aux besoins urgents de la Collectivité.

F) Enveloppe financière prévisionnelle pour la création d'un parking entre le CCAS et le centre de loisirs

Le conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité** – 24 voix POUR – 02 voix ABSTENTION – le programme global de l'opération, qui consiste à créer un parking sur le terrain jouxtant le CCAS et donnant sur la cours du centre de loisirs et **FIXE** le montant de l'EFP à 330 000€ TTC

Madame WIRTH s'interroge sur trois points :

- si le parking sera fermé puisqu'il dépend du CCAS.

- si dans l'étude du projet, il existera une guérite avec une sonnette pour les animateurs par rapport au plan Vigipirate.

- si le portail sera bien fermé à clés.

Monsieur ROUZIC répond que tout sera fait dans les normes et que tout est prévu pour garantir la sécurité.

G) Enveloppe financière prévisionnelle pour la création d'un parking entre le terrain de football synthétique et les terrains de tennis.

Le conseil municipal **APPROUVE à la majorité** – 24 voix POUR – 02 voix ABSTENTION – le programme global de l'opération, qui consiste à créer un parking entre le terrain de football synthétique et les terrains de tennis et **FIXE** le montant de l'EFP à 90 000€

4. Urbanisme

A) Attribution d'un nouveau nom de voirie, pour le 8-10 rue Jean Jaurès

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations – la modification de la voie Impasse Jean Jaurès en passage Henri ADRIAN.

Monsieur SEBASTIAN annonce qu'il s'est déplacé voir les résidents de cette voie et qu'il avait quelques réflexions à voir avec les membres du conseil municipal.

Il précise que les riverains trouvent que les choses se sont déroulées trop rapidement après la réception d'un courrier du service urbanisme et qu'ils souhaitent que la mairie prenne en charge les frais administratifs.

B) Aliénation de la parcelle AI 217

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 05 procurations – favorablement sur cette vente, la valeur vénale du bien ayant été estimée par les services des Domaines, à la somme de 132.000 € (avec une marge de négociation de 10%) et **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes correspondants.

5. Services Techniques

A) Modification de la convention quintipartite cana 1200 mm

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 procurations – les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

B) Convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'NCO

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 procurations – l'adhésion au SIPP'N'CO et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et documents y afférents.

Madame MAGGINI demande ce qu'est concrètement que le SIPP'N'CO.

Monsieur ROUZIC répond que le SIPP'N'CO est une centrale d'achat du SIPP'N'CO qui fonctionne comme l'UGAP mais seulement pour les 8 domaines suivants :

- Performance énergétique
- Mobilité propre
- Téléphonie fixe et mobile
- Réseaux internet et infrastructures
- Services numériques d'aménagement de l'espace urbain
- Services numériques aux citoyens
- Valorisation de l'information géographique
- Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

6. Affaires scolaires

A) Tarification des classes transplantées

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 procurations – l'adoption de la nouvelle grille tarifaire permettant une meilleure progressivité.

7. Vie sportive

A) Renouvellement de la convention avec l'association Paris Football Club

Le conseil Municipal, à la majorité – 24 voix POUR – 02 voix ABSENTION – **AUTORISE** la convention de partenariat avec le Paris Football Club et Monsieur le Maire à signer la convention avec le club concerné

8. Service Enfance

A) Modification du règlement intérieur du centre de de loisirs et des structures périscolaires

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 procurations – le règlement intérieur du centre de loisirs et des structures périscolaires.

9. Questions diverses

LISTE « POUR VILLABÉ » - QUESTIONS ORALES **du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2018**

« Pour Villabé » : Irène MAGGINI – Christian BERTAUX - Cécile ROSSIGNOL –
Antonio SEBASTIAN – Nathalie GOMEZ – Jean-Paul PELESZEZAK

1. Fibre optique

Déploiement de la fibre optique : Manque d'information, depuis plusieurs mois, différents quartiers de Villabé sont progressivement équipés en fibre optique. La société SFR est chargée des travaux. Le rôle des collectivités locales est d'accompagner ce déploiement auprès des habitants et des acteurs économiques. Nous regrettons que, contrairement à d'autres communes, la Ville n'informe pas mieux les Villabéens sur la façon dont se déploie cette installation, sur son état d'avancement et sur l'échéancier des travaux.

Monsieur le Maire, pouvez-vous faire le point sur ce déploiement.

Réponse : Nous avons mis à disposition sur le site internet de la Mairie des explications techniques très précises sur le déploiement de la fibre au sein de notre territoire. Vous y trouverez aussi une carte des logements éligibles.

Villabé a été en effet l'une des premières « **communes SFR** » à être concernée dans notre département. Si la phase de travaux de déploiement semble désormais terminée, je déplore autant que vous le manque de communication de la société SFR quant à leur avancement, rue par rue, alors que celle-ci s'était engagée à nous faire régulièrement un point de situation. Je relance régulièrement cette entreprise. J'ai reçu mercredi un point détaillé que nous avons mis en ligne afin d'informer les Villabéens. Nous savons cependant, que les différents fournisseurs d'accès, contactent au fur et à mesure, les foyers éligibles afin de proposer une connexion et un abonnement. Les premiers clients semblent ravis de cette avancée technologique qui constitue à n'en pas douter, un nouvel atout pour notre commune.

Pour permettre le déploiement de la fibre à Villabé, SFR a découpé le territoire de la commune en six zones, chacune desservie par une armoire de mutualisation permettant de relier 400 logements environ. Soit un potentiel de **2400** prises abonnés.

À la fin du mois de novembre 2018, sur un total de **2230** prises prévues pour les habitations existantes, 1213 ont été déployées (**soit 54,39 %**), 717 sont en cours de déploiement (**soit 32,15 %**) et 300 sont en cours d'étude (**soit 13,45 %**). **Par ailleurs pour votre information, nous venons de passer aussi un marché pour relier tous nos bâtiments municipaux avec une fibre professionnelle.**

2. Mauvais coup du Gouvernement

Comment va se terminer, dans moins de deux ans, le mandat municipal sous l'avalanche des mauvais coups du gouvernement ?

Avec la suppression de l'ISF, avec l'augmentation de la CSG des milliers de retraités vont se serrer un peu plus la ceinture. Avec la baisse de l'APL, les locataires sont ciblés. De plus, le président Macron a engagé la démolition des communes, suscitant la colère de milliers de maires. Sans ébranler (pour l'instant ?) la bienveillance de la majorité Villabéenne.

Et, pendant ce temps, éclate au grand jour le scandale : 80 milliards d'euros envolés dans les paradis fiscaux en toute impunité alors que quelques millions suffiraient pour un bon budget répondant aux besoins des Français voire des Villabéens.

Et, pendant ce temps, vous avez appelé M. le Maire, lors des élections législatives partielles, à voter pour la liste de M. Chouat, soutenu par le macronisme.

Où vous situez-vous M le Maire ?

Réponse : Je me situe à Villabé.

J'y travaille 24H/24H et 7J/7J pour l'ensemble des villabéens. L'objectif est ici de rassembler et non d'opposer pour être plus fort tous ensemble.

J'ai donc « **investi** » comme les 5 autres Maires de notre circonscription, le seul candidat qui connaissait vraiment notre territoire et qui y est profondément ancré. Le seul candidat qui n'était pas insoumis à nos lois et règlements. Le seul candidat qui a ensuite obtenu les soutiens de centaines de personnes, du directeur du Génopole, des présidents d'associations, des parlementaires, des élus de différents partis et pas seulement de la république en marche.

Francis CHOUAT est le président d'une agglomération de 24 communes qu'il connaît très bien. Ne peut-il pas être le député de 6 ?

La majorité des Villabéens et des citoyens de notre circonscription ont pris la même décision.

Et si cela peut vous rassurer... je reste avant tout à l'écoute de tous les villabéens et libre de tout parti politique.

Mais vous, vous vous situez où désormais ?

3. Une vraie fausse nouvelle

En novembre prochain, quelques milliers de foyers ont eu la satisfaction de recevoir un avis de taxe d'habitation allégé. L'augmentation du pouvoir d'achat promise par le candidat Macron serait-elle au rendez-vous ? Ne rêvons pas. Elle est déjà largement démentie par les augmentations de la CSG et des taxes diverses (tabac, carburant,..) pour les familles qui ne bénéficient pas des cadeaux (suppression de l'ISF, etc) réservés aux plus riches.

En 2020, la taxe d'habitation aura disparu privant la commune de Villabé de plusieurs milliers d'euros. Comment une personne sérieuse peut croire à une compensation équivalente ? Il est évident que ce sont les services publics qui vont en pâtir. M. le Maire, quelle sera votre stratégie budgétaire ?

Réponse :

Vous semblez mettre en doute la parole de l'Etat, je préfère penser que l'Etat honorera ses engagements.

Vous n'êtes pas sans savoir que les baisses de dotation ont commencé bien avant ce gouvernement. Certes, elles atteignent aujourd'hui des montants qui nous obligent à être toujours plus rigoureux et innovants en attendant la refonte annoncée de la fiscalité locale à l'horizon 2021.

Notre stratégie financière est très simple : **faire plus avec moins !**

Et nos objectifs restent intangibles :

- continuer à offrir des services de qualité aux habitants ;
- soutenir le pouvoir d'achat des villabéens en n'augmentant pas les taux d'impôts locaux.

En bon père de famille et Maire de Villabé, je désendette notre commune de **6 M€** en 2014 nous avons réussi à atteindre **4 M€** en 2018. Depuis 2014, nous investissons sans emprunter, pour les familles, nos anciens, nos enfants, notre tissu associatif, afin d'améliorer notre cadre de vie et sécuriser notre commune.

Chaque année, je donne ainsi des directives à nos élus et chefs de service en leur demandant de me faire des propositions innovantes, en recherchant des aides, des subventions, des partenariats. Certes, la tâche n'est pas simple mais nous contribuons ainsi, à notre niveau, au redressement des finances nationales.

Questions orales « Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique » CM 30/11/2018 Isabelle WIRTH - Patrice DUBOZ

Question n°1 : le devenir des actifs de la succession Rigault

- Lors du conseil municipal du 23 septembre 2015, nous avons voté :

- L'intégration des biens immobiliers de Villabé relatifs à la succession de Madame RIGAULT dans l'actif de la commune.
- Une décision modificative n°2 du budget ville concernant des recettes de la succession RIGAULT.

- Lors du conseil municipal du 30 juin 2017, « Villabé choisit le Bon Sens » avait posé une question concernant le testament de Madame Marie-Louise Rigault qui établit la commune de Villabé légataire de la maison de la rue Pierre Curie .

Monsieur le Maire, pouvez vous nous faire un point sur le devenir des actifs de cette succession. En vous remerciant.

Réponse :

Conformément aux dernières volontés de Mme RIGAULT, l'héritage qui s'élevait au total à la somme de **3 230 000 €**, a été dédié aux personnes âgées et aux enfants de notre commune.

Ainsi après avoir réglé les droits de succession d'un montant de **95 000€**, nous avons destiné une partie de la somme au fonctionnement du CCAS pour **574 000 €**, au financement de nos classes

transplantées de nos écoles pour **76 000€**, au placement dans des parts sociales de **2 260 000€ (70 %)**, **225 000€** restent à affecter sur différents projets sociaux.

Question n°2 : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) liée au fonctionnement du service public de collecte et de ramassage des ordures ménagères, concerne les propriétés immobilières, à usage résidentiel ou non.

Pour réduire les coûts de la collecte de déchets, différentes pistes ont été explorées. Celles retenues concernent:

- la réduction des fréquences de collecte
- le déploiement de points d'apport volontaire.

Ces deux modifications entraîneront des économies. Monsieur le Maire, des répercussions directes, allant dans le sens d'une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront-elles attendues ? En vous remerciant.

Réponse :

Il existe un schéma directeur des ordures ménagères au niveau de GPS qui vise à optimiser les différents flux sur tout le territoire.

S'agissant des ordures ménagères, il n'y a pas de changement, ramassage le mardi et le samedi

Pour ce qui concerne les poubelles jaunes de tri-sélectifs pas de changement, 1 ramassage chaque mardi. Les encombrants sont enlevés sur RDV, ce qui évite leur dispersion par des ferrailleurs nomades qui polluent ensuite nos chemins et forêts. J'ai demandé au SIREDOM qu'il réinstalle la déchèterie mobile une fois par mois. Enfin s'agissant de la collecte du verre, le dernier villab'echo j'explique que dans un triple souci, de préservation de l'environnement, d'amélioration du rendement du recyclage et de la protection de la santé des travailleurs, l'apport volontaire est devenu une nécessité. A ce stade, nous ne pouvons garantir une baisse du taux, il faudra d'abord constater les tonnages pour qu'il y ait réévaluation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.



Le secrétaire de séance
Delphine BONIFAS



Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart